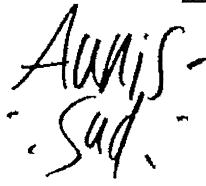


AR Prefecture017-200041614-20231017-2023_10_04-DE
Reçu le 23/10/2023Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_04**SERVICE UNIFIE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGEE – INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE -
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	42	46	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY –Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Steve GABET - David CHAMARD – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 OCT. 2023 n°: 017-200041614-20231017-2023_10_04-DE
Date de publication sur le site Internet : - 2 NOV. 2023

**SERVICE UNIFIE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE -
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Vu les articles L.5111-1 et L. 5111-1-1 du CGCT,

Vu la « Convention de mise en place et gestion du service unifié pour la mission de conseil en énergie partagée entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 octobre 2023,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Conseillère Déléguée, expose que les Communautés de Communes (CdC) Aunis Atlantique et Aunis Sud ont créé un service de Conseil en Energie Partagé mutualisé sous forme d'un service unifié porté par Aunis Atlantique.

Le service de Conseil en Énergie Partagé est un Service d'Intérêt Général qui vise à promouvoir et à accompagner la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine des collectivités. Le service repose sur un principe de solidarité intercommunale, et permet ainsi aux petites communes de bénéficier d'un accompagnement et de conseils pertinents.

Les missions d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP) sont les suivantes :

- Bilan et suivi énergétique du patrimoine communal et communautaire ;
- Formulation de préconisations et accompagnement technique et financier des communes et des CdC sur les projets ;
- Mise en place de services mutualisés d'optimisation financière ;
- Mise en réseau des communes et opérations collectives ;
- Préparation, animation des instances et suivi administratif ;
- Participation aux réunions de réseau, formations, ...

La candidature déposée auprès de l'ADEME a reçu un avis favorable, aussi le CEP sera-t-il cofinancé pendant 3 ans.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique a recruté début septembre Madame Eléonore BERNET-ROLLANDE, ingénieur, pour mener cette mission sur les 2 CdC et les 44 communes.

Conformément à la convention qui lie les deux CdC, les missions du CEP seront suivies et évaluées par un comité de pilotage (COPIL) chargé également, le cas échéant, de réorienter ses objectifs.

Le comité de pilotage a pour mission d'assurer le bon déroulement des actions engagées, de procéder à l'évaluation annuelle des actions, de décider du contenu pour la période suivante.

Le COPIL regroupe :

- Les partenaires de la mission : ADEME, SDEER, Service énergie du Département, CRER.
- Pour les EPCI :
 - o le vice-président en charge de la Transition Écologique et des Mobilités (TEM) pour Aunis Atlantique ;
 - o la conseillère déléguée aux Transitions pour Aunis Sud, Anne-Sophie DESCAMPS ;
 - o les techniciens des deux CdC en charge du suivi de la mission ;
- Pour les communes :
 - o 1 maire par Communauté de Communes,
 - o 2 conseillers municipaux membres des commissions TEM et Environnement & Transitions par CdC ;

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_04-DE
Reçu le 23/10/2023

Lors de précédentes réunions du conseil du bureau communautaire et de la Commission Environnement & Transitions de la Communauté de Communes Aunis Sud, se sont portés candidats :

- En tant que maire : Monsieur Didier BARREAU,
- En tant que membres de la commission Environnement : Monsieur Emmanuel NICOLAS et Madame Micheline BERNARD.

Monsieur le Président propose un vote à main levée, en application de l'article L2121-21 du CGCT par renvoi du L5211-1 du CGCT, ce que le conseil communautaire **accepte à l'unanimité**.

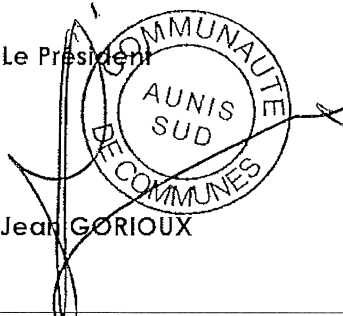
Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de désigner les représentants des communes d'Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,


A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne comme représentants des communes d'Aunis Sud au comité de pilotage Conseiller en Energie Partagée :
 - o En tant que maire : Monsieur Didier **BARREAU**
 - o En tant que membres de la commission Environnement de la CdC Aunis Sud :
 - Monsieur Emmanuel **NICOLAS**
 - Madame Micheline **BERNARD**
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Yannick BODAN


Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_04-DE
Reçu le 23/10/2023